

UATR01 - Stage ou expérience

Présentation

Programme

Contenu

Pour pouvoir valider son diplôme, l'auditeur doit réaliser un stage en lien avec le secteur des collectivités territoriales, au sens large (en collectivité ou pour un prestataire travaillant pour les collectivités). Ce stage donne lieu à la présentation d'un rapport écrit présenté à l'oral devant un jury d'enseignants. Il permet ainsi à l'auditeur de mettre en évidence l'adéquation et la cohérence des enseignements dispensés avec les exigences du monde professionnel tout en le guidant dans ses projets et ses propres perspectives professionnelles. Les auditeurs déjà en activité professionnelle disposent pour leur part de la possibilité de présenter, en lieu et place du rapport de stage, un rapport d'activité.

Mis à jour le 01-09-2019



Code : UATR01

Unité d'activité de type
expérience ou stage

6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / 1